

“ et ille ditior non est factus, opus est primo ut intercesserit culpa gravis interna contra justitiam commutativam.”

On verra, dans le *Résumé*, comment il faut entendre ces paroles : *ille ditior non est factus*.

2. *On n'inquiète pas non plus les prêteurs, qui croient de bonne foi n'avoir causé aucun dommage aux emprunteurs, en leur faisant payer plus que l'intérêt légal.*

“ Præterea requiritur ex una parte ut actio externa, sive influxus sit damni causa efficax ; et insuper ut hic influxus sit completus, sive graviter injustus ; et ut habeatur moralis certitudo quod ille talis fuerit.”

3. *Dans le doute si l'intérêt illégal a été dommageable aux emprunteurs, les prêteurs qui, dans le principe, l'ont exigé de bonne foi, ne doivent pas être inquiétés, si, toutes diligences faites à cet effet, ils ne peuvent acquérir la certitude morale qu'ils leur ont fait un vrai dommage.*

“ Circa autem ad retentionem rei, cum pœnitens pro se habet probabilem opinionem cum legitima possessione, non potest a confessario obligari ad restitutionem ; imo qui incœpit possidere in bona fide aliquam rem, post diligentiam factam ad veritatem inveniendam, non tenetur ad aliquid restituendum, nisi certus sit de jure quod proximo competit.”

4. *Il faut laisser dans leur bonne foi ceux qui auraient à restituer des intérêts immodérés, chaque fois que l'on juge prudemment que la correction ne leur servirait de rien ; et que par là, au lieu de pécher matériellement, ils pécheraient fomellement.*

“ Quod si restitutionis obligatio esset certa, sed pœnitens maneret in bona fide, et confessarius certè prævideret correptionem non profuturam, tunc debet eam omittere, ne per ipsum fiat, quod est peccatum materiale, evadat formale, cum pernicie illius animæ, ut dicunt doctores.”

Au moyen de ces principes, que chacun de nous pèsera dans la balance du sanctuaire, l'on pourra décider les principaux cas qui vont se présenter inmanquablement, à la suite des instructions que vous allez donner, sur ce sujet. Vous comprenez que nous devons, pour ne pas tout perdre, user d'une grande prudence, dans l'examen et la solution de ces cas d'usure.